

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 18 Juin 2024

N° 38/2024

GESTION  
DIFFERENCIÉE DES  
ESPACES VERTS.

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit juin dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni à mairie, salle du conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lucy MOREAU, maire.

**Présents :** Lucy MOREAU, Jean-Luc CHARTIER Virginie MARTINS, Didier DAVID, Thierry BOISSINOT, Olivier TRAVEL, Annie GUILBERT, Paul VOUHÉ, Christian PINEAU, Isabelle PIDOUX, Thomas BEVILLE Sophia AUGER, Guillaume PORCHET, Raphaèle GONTIER.

**Excusés avec pouvoirs :**

**Excusée sans pouvoir :** Céline PAILLAT Patrick MOULINEAU Fabienne THORRÉE Sandra SAUVAGE Marine SACRÉ.

**Secrétaire de séance :** Isabelle PIDOUX

Conseillers en exercice : .....	19
Présents : .....	14
Excusés : .....	05
Pouvoirs : .....	00
Votants : .....	14

Date de convocation : 11 juin 2024

Date d'affichage : 19 juin 2024

Certifiée exécutoire,

Vu, Le Maire,

Lucy MOREAU



Transmission au contrôle de légalité le :

Publié le :

Accusé de réception en préfecture 079-217903517-20240618-2024-38-DE Date de télétransmission : 04/07/2024 Date de réception préfecture : 04/07/2024
--

---

## N° 38 : GESTION DIFFERENCIEE DES ESPACES VERTS

---

Mme le Maire explique que la gestion différenciée des espaces verts est une approche qui consiste à adapter les pratiques de gestion des espaces verts en fonction de leur usage, de leur localisation et de leur intérêt écologique. L'objectif est de favoriser la biodiversité, de réduire les coûts d'entretien et de répondre aux attentes des usagers. Elle propose au conseil municipal de la décliner dans les grands principes de la manière suivante :

### 1. Diagnostic des Espaces Verts

#### 1. Inventaire des espaces verts :

- Recenser tous les espaces verts de la commune (parcs, jardins, terrains de sport, bords de route, etc.).
- Identifier les caractéristiques de chaque espace : superficie, localisation, fréquentation, type de végétation, etc.

#### 2. Évaluation écologique :

- Évaluer la biodiversité existante dans chaque espace vert.
- Identifier les espèces végétales et animales présentes.
- Déterminer les zones sensibles ou à fort potentiel écologique.

#### 3. Analyse des usages :

- Recueillir les avis des habitants et usagers sur l'utilisation des espaces verts.
- Identifier les différents usages (loisirs, sport, promenade, etc.).

### 2. Classification des Espaces Verts

Classer les espaces verts en plusieurs catégories selon leur usage et leur importance écologique :

- **Espaces à forte valeur écologique** : Zones naturelles
- **Espaces à usage intensif** : Parcs urbains, terrains de sport, aires de jeux.
- **Espaces intermédiaires** : Zones résidentielles, bords de route.

### 3. Objectifs de Gestion Différenciée

#### 1. Favoriser la biodiversité :

- Conserver et augmenter la diversité des habitats naturels.
- Planter des espèces indigènes et mellifères.
- Créer des corridors écologiques pour la faune.

#### 2. Réduire les coûts d'entretien :

- Adapter les fréquences de tonte selon les zones (ex. tondre moins fréquemment les prairies naturelles).
- Utiliser des techniques de gestion durable (paillage, compostage)

3. Répondre aux attentes des usagers :
  - Maintenir des espaces propres et accueillants pour le public.
  - Créer des zones de détente, de sport et de jeux adaptées.
4. Mise en Œuvre des Actions de Gestion
  1. Espaces à forte valeur écologique :
    - Tontes limitées et différenciées (fauchage tardif).
    - Maintien de zones refuges pour la faune.
    - Plantations de haies et d'arbres indigènes.
    -
  2. Espaces à usage intensif :
    - Entretien régulier pour garantir la sécurité et le confort des usagers.
    - Installation de mobilier urbain (bancs, poubelles).
    - Plantation de fleurs annuelles et pérennes pour l'agrément visuel.
  3. Espaces intermédiaires :
    - Gestion équilibrée entre entretien et naturalisation.
    - Introduction de prairies fleuries et de pelouses rustiques.
5. Communication et Sensibilisation
  1. Information des habitants :
    - Affichage explicatif dans les espaces verts sur les pratiques de gestion différenciée.
    - Organisation de réunions publiques et ateliers participatifs.
  2. Sensibilisation à la biodiversité :
    - Actions éducatives dans les écoles et centres de loisirs.
    - Partenariats avec des associations locales pour des actions de sensibilisation.
6. Suivi et Évaluation
  1. Suivi régulier :
    - Évaluation annuelle des pratiques mises en place.
    - Adaptation des méthodes de gestion en fonction des résultats observés.
  2. Indicateurs de performance :
    - Augmentation de la biodiversité (nombre d'espèces observées).
    - Réduction des coûts d'entretien.
    - Satisfaction des usagers (enquêtes, retours).

En mettant en place ce plan de gestion différenciée, la commune pourra mieux préserver ses espaces verts tout en répondant aux besoins et aux attentes de ses habitants. Cette démarche contribuera également à une gestion plus durable et respectueuse de l'environnement.

Après délibération, le Conseil Municipal délibère et accepte cette proposition de gestion différenciée des espaces verts, à l'unanimité des membres présents ou représentés. Un plan de gestion différenciée est joint en annexe.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

Isabelle PIDOUX

Le maire,

Lucy MOREAU



Le Maire ,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de POITIERS dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
079-217903517-20240618-2024-38-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2024  
Date de réception préfecture : 04/07/2024

# PLAN DE GESTION DIFFERENCIEE

## 1 Espaces horticoles

Ce code concerne les espaces « de prestige » dont l'aspect doit être le plus soigné possible.

### Entretien

- Pelouse avec tonte 30 à 40 fois / an avec évacuation
- Finition rotofil
- Paillage des massifs et jardinières
- Arrosage
- Tailles
- Désherbage, binage

### Matériels

- Tondeuse auto portée et tractée
- Rotofil
- Chanvre, écorces de cacao, plaquettes de bois, minéral.
- Cisaille, sécateur, taille haies
- Binette, fourche bêche, griffe

### Lieux

- Mairie
- Église
- Poste
- Bâtiment enfance
- Médiathèque
- Jardinières
- Traversée Villiers en Plaine et Champbertrand

### Superficies

Mairie, église, poste, médiathèque : 10000m<sup>2</sup> T, 250m<sup>2</sup> M, 500ml TH

Jardinières X 20 : 50m<sup>2</sup> M

Traversée Villiers en Plaine et Champbertrand :

4km500, 6500m<sup>2</sup> DM, 5000m<sup>2</sup> T, 200m<sup>2</sup> M

**Total 22000m<sup>2</sup>, 500ml**

**15000m<sup>2</sup> Tonte**

**6500m<sup>2</sup> Désherbage mécanique**

**500m<sup>2</sup> Massifs/ jardinières**

**500ml Taille haies**

Accusé de réception en préfecture  
079-217903517-20240618-2024-38-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2024  
Date de réception préfecture : 04/07/2024

## 2 Espaces jardinés

Le caractère entretenu reste prédominant. Ces espaces doivent avoir un aspect soigné.

### Entretien

- Pelouse avec tonte 15 à 25 fois/an avec évacuation
- Finition Rotofil
- Tailles
- Désherbage, binage

### Matériels

- Tondeuse auto portée et tractée
- Rotofil
- Cisaille, sécateur, taille haies
- Binette, fourche bêche, griffe

### Lieux

- Écoles
- Salles des fêtes
- Aires de jeux
- Parc
- City Stade
- Lotissements
- Restaurant scolaire
- Zone artisanale

### Superficies

- Écoles 700m<sup>2</sup> T, 650m<sup>2</sup> DM, 90ml TH
- Salles des fêtes 5000m<sup>2</sup> T, 275m<sup>2</sup> DM, 750m<sup>2</sup> M
- Aires de jeux 5000m<sup>2</sup> T
- Parc 25000m<sup>2</sup> T
- City Stade 2500m<sup>2</sup> T
- Lotissements 11050m<sup>2</sup> T, 4650 DM, 1100m<sup>2</sup> M, 30ml TH
- Restaurant scolaire 500m<sup>2</sup> T, 25m<sup>2</sup> M, 20ml TH
- Zone artisanale 1500m<sup>2</sup> DM

### Total 60750m<sup>2</sup>, 140ml

**49750m<sup>2</sup> Tonte**

**8075m<sup>2</sup> Désherbage mécanique**

**2925m<sup>2</sup> Massif**

**140ml Taille haies**

Accusé de réception en préfecture  
079-217903517-20240618-2024-38-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2024  
Date de réception préfecture : 04/07/2024

### 3 Espaces voiries

Ces espaces doivent avoir un aspect soigné, en fonction des besoins.

#### Entretien

- Fauchage
- Broyage
- Tonte
- Rotofil

#### Matériels

- Broyeur
- Rotofil
- Débroussailleuse
- Tondeuse

#### Lieux

- Trottoirs
- Accotements
- Pieds de murs

#### Superficies

Villiers en Plaine 16km 847 de voirie par 2 cotés soit 33km 694 en désherbage mécanique (rotofil, débroussailleuse poussée, micro tracteur)

Champbertrand 3km 037 soit 6km 074

Monzais 1km145 soit 2km290

Coursay 0km800 soit 1km600

Les Devises 0km350 soit 0km700

Trotte Baril 0km100 soit 0km200

#### Total 44km558

**Ceci est la partie de voirie entretenue par le service technique en désherbage mécanique.**

Accusé de réception en préfecture  
079-217903517-20240618-2024-38-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2024  
Date de réception préfecture : 04/07/2024

## 4 Espaces rustiques

Espaces de conceptions libres ou naturelles.

### Entretien

- Tonte ou broyage 5 à 10 fois/an
- Sans finition rotofil sauf exception
- Taille / Élagage
- Désherbage

### Matériels

- Tondeuse
- Broyeur
- Rotofil
- Taille haies
- Tronçonneuse
- Binette
- Lamier

### Lieux

- Liaisons douces
- Chemins de randonnée
- Bassins d'orages/ réserves incendie
- Certaines zones de lotissements
- Certaines zones du parc
- Lavoir

### Superficies

- Chemin de randonnée 500ml soit 1500m2 B
- Bassins d'orage x 8 soit 3850m2
- Réserves incendie x 2 soit 500m2
- Lavoir 1000m2 B

**Total 6850m2**

**2500m2 broyage**

**4350m2 désherbage mécanique**



## 5 Espaces spécifiques

Le mode d'entretien et d'intervention est inhérent au site et à son utilisation (manifestations sportives, fêtes religieuses, commémorations, ...)

Lieux encore dés herbés chimiquement.

### Entretien

- Tonte
- Dés herbage chimique, manuel et mécanique
- Taille

### Matériels

- Tondeuse auto-portée, tractée, hélicoïdale
- Rotofil
- Binette
- Pulvérisateur
- Taille haies
- Cisailles

### Lieux

- Cimetière
- Terrains de foot
- Terrain de boules

### Superficies

- Cimetière 8000m<sup>2</sup>  
4000m<sup>2</sup> DM ; 250m<sup>2</sup> T ; 20ml TH ; 15m<sup>2</sup> M
- Terrain de foot 22700m<sup>2</sup>  
3500m<sup>2</sup> DM ; 19200m<sup>2</sup> T ; 100ml TH
- Terrains de boules 3500m<sup>2</sup>  
3000m<sup>2</sup> DM ; 500m<sup>2</sup> T ; 120ml TH

### Total 30465m<sup>2</sup>, 240ml

**10500m<sup>2</sup> dés herbage mécanique**

**19950m<sup>2</sup> tonte**

**15m<sup>2</sup> massif**

**240ml taille haie**

**TOTAL DES SURFACES ET LINEAIRES D'ESPACES VERTS**

**120065 m2 soit 12ha 65ca**

87200 m2 soit 8ha72a de TONTE

29425 m2 soit 2ha 94a 25ca DESHERBAGE MECANIQUE

3440m2 MASSIFS

**45438ml soit 45km138m**

44558ml soit 44km558m VOIRIE DESHERBAGE MECANIQUE

880ml TAILLE HAIES

**NOMBRE D'HEURES EFFECTUEES POUR CES TACHES EN 2022 : 1786H**

**Voiries désherbage 679H**

**Parc 641H**

**Salle des fêtes 57H30**

**Cimetière 250H30**

**Ehpad 28H**

**Lotissements 261H30**

**Champbertrand 36H30**

**Foot 310H**

**Ecoles 163H30**

**Terrain de boule 36H30**